

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MARS 2012**

Délibération
n° 2012.03.045

Parc d'Activités du
Grand Girac :
annulation de la
délibération n°176 du
3 novembre 2011 et
projet de partenariat
avec la société
THALIUM
PROMOTION

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE DOUZE à 18h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 mars 2012**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Serge BOUCQ, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Yves BRION, Jacky BONNET à Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Françoise LAMANT à Djillali MERIOUA, Francis LAURENT à Jacques PERSYN, Catherine PEREZ à Dominique THUILLIER, Martine RIVOISY à Jacques NOBLE, Zahra SEMANE à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, Christian RAPNOUIL par Serge BOUCQ, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Cyrille NICOLAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2012

**DELIBERATION
N° 2012.03.045**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**PARC D'ACTIVITES DU GRAND GIRAC : ANNULATION DE LA DELIBERATION N°176 DU
3 NOVEMBRE 2011 ET PROJET DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE THALIUM
PROMOTION**

Par délibération n°176 du 3 novembre 2011, le conseil communautaire a examiné et approuvé le protocole d'accord avec la société BBFD Investment relatif au développement d'un programme immobilier de 2 600 m² sur le pôle d'activités tertiaires du Grand Girac sur la commune de Saint-Michel.

Suite au désengagement de ladite société, le GrandAngoulême a pris contact avec la société de promotion immobilière THALIUM qui pourrait réaliser ce programme en remplacement de BBFD Investment.

THALIUM PROMOTION, installée à Mérignac, réalise des programmes immobiliers d'activités tertiaires, logistiques ou commerciaux.

Cette société a transmis un dossier de préfiguration des aménagements immobiliers à venir, programme qui permettra au GrandAngoulême de travailler sur 3 objectifs :

- proposer aux entreprises sortant de la pépinière ou de l'hôtel d'entreprises du Grand Girac une solution locative sur place. Les sociétés AD NET, PPS, OCR, APEI ont déjà signalé leur intérêt ;
- compléter l'offre du territoire en matière de tertiaire qualitatif à destination des TPE/PME de services ;
- profiter de ce partenariat avec THALIUM pour commercialiser le programme et donc prospecter vers le territoire de l'agglomération sur Bordeaux et l'Aquitaine.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 7 mars 2012,

Je vous propose :

D'ANNULER la délibération n°176 du 3 novembre 2011 approuvant le protocole d'accord avec la société BBFD Investment.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole d'accord à venir avec la société THALIUM PROMOTION.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

03 avril 2012

Affiché le :

03 avril 2012